

Maurice Grevisse et André Goosse

Le bon usage

Grevisse
langue française

14^e édition

boeck  duculot

Le bon usage

Grammaire française

*Ceux qui veulent combattre l'usage
par la grammaire se moquent.*
MONTAIGNE, *Essais*, III, 5.

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.deboeck.com

Couverture : LAGALERIEgraphic
Mise en page : DBiT s.a.

© De Boeck & Larcier s.a., 2008
Éditions De Boeck Université
rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles

14^e édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Italie

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale, Paris : septembre 2007
Bibliothèque royale de Belgique : 2007/0035/015

ISBN 978-2-8011-1404-9

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos de la 14 ^e édition (2007)	5		
Avant-propos de la 12 ^e édition (1986)	7		
Avertissement de la 13 ^e édition (1993)	9		
Abréviations et symboles	10		
		Préliminaires	
		I. Le langage et son étude	11
		II. Histoire du français	16
		III. Diffusion et variétés du français	21
		PREMIÈRE PARTIE	
		Les sons, les signes graphiques, les mots	
Chapitre I. Les sons		Chapitre III. Les mots	
Section 1. Généralités	33	Section 1. Définitions et classifications	145
Section 2. Les sons du français		Section 2. Origine des mots	
I. Les voyelles	37	Art. 1. Généralités	150
II. Les consonnes	41	Art. 2. Le fonds primitif	155
Section 3. Phonétique syntactique	44	Art. 3. Les emprunts	156
Section 4. Notions de phonétique historique	66	Art. 4. Les formations françaises	162
I. Les voyelles	66	I. Les dérivés	162
II. Les consonnes	71	A. Dérivation suffixale	162
Chapitre II. Les signes graphiques		B. Dérivation préfixale	180
Section 1. L'écriture	75	C. Autres types de dérivation	187
Section 2. L'orthographe	80	II. Les composés	190
Section 3. Les signes auxiliaires	106	A. Éléments français	191
Section 4. L'abréviation et le symbole	117	B. Éléments étrangers	197
Section 5. La ponctuation	121	III. Autres procédés	202
		Section 3. Le sens des mots	213
		DEUXIÈME PARTIE	
		La phrase	
Chapitre I. Généralités		Section 3. Les éléments subordonnés au pronom	443
Section 1. Définition et classifications	221	Section 4. Les éléments subordonnés à l'adjectif	449
Section 2. L'ellipse et la suppléance	226	Section 5. Les éléments subordonnés aux mots invariables	454
Section 3. Phénomènes divers	243	Chapitre VI. Autres éléments dans la phrase	
Chapitre II. Les éléments fondamentaux de la phrase verbale		Section 1. Mots ayant une fonction dans la phrase	461
Section 1. Le sujet	247	Section 2. Mots sans fonction dans la phrase	467
Section 2. Le prédicat	259	Chapitre VII. Particularités des divers types de phrases	
Chapitre III. La proposition absolue	283	Section 1. La phrase énonciative	475
Chapitre IV. La coordination	297	Section 2. La phrase interrogative	482
Chapitre V. La subordination	317	Section 3. La phrase exclamative	504
Section 1. Les éléments subordonnés au verbe	318	Section 4. La phrase injonctive	512
I. Le complément d'objet	321	Section 5. La phrase averbale	514
II. Le complément adverbial	390	Section 6. La phrase complexe	516
III. Le complément d'agent du verbe passif	400	Chapitre VIII. Le discours rapporté	517
Section 2. Les éléments subordonnés au nom	403	Chapitre IX. L'accord	529
I. L'épithète	403	Section 1. Le donneur est unique	532
II. L'apposition	422	Section 2. Les donneurs sont multiples	554
III. Le complément « déterminatif »	429	Chapitre X. La mise en relief	575

TROISIÈME PARTIE
Les parties du discours

Chapitre I. Le nom			
Section 1. Généralités	581	I. Observations sur le radical	1018
Section 2. Le genre	585	II. Les finales	1023
I. Les noms inanimés	588	III. Les verbes auxiliaires	1031
II. Les noms animés	617	IV. Les verbes réguliers	1057
III. Marques du féminin des noms animés	641	V. Les verbes irréguliers	1057
Section 3. Le nombre	659	VI. Les verbes défectifs	107
I. Généralités	659	Section 3. Emploi des modes et des temps	108
II. Les marques du pluriel	674	I. L'indicatif	108
Chapitre II. L'adjectif		II. L'impératif	110
Section 1. Les marques du féminin	701	III. Le subjonctif	111
Section 2. Les marques du pluriel	711	IV. L'infinitif	111
Section 3. Les adjectifs invariables	715	A. L'infinitif comme prédicat	111
Section 4. Accord de l'adjectif	730	B. L'infinitif dans les fonctions du nom	111
Section 5. Les degrés de l'adjectif	731	C. Les temps de l'infinitif	111
Chapitre III. Le déterminant		V. Le participe et le gérondif	111
Section 1. Généralités	737	Section 4. Accord du verbe	111
Section 2. L'article	742	I. Sujet unique	111
I. L'article défini	742	II. Sujets coordonnés	111
II. L'article indéfini et l'article partitif	745	Section 5. Accord du participe passé	111
III. Absence de l'article	751	I. Participe sans auxiliaire ou avec être	111
Section 3. Le déterminant numéral	763	II. Participe employé avec avoir	111
Section 4. Le déterminant possessif	782	III. Verbes pronominaux	111
Section 5. Le déterminant démonstratif	794	Chapitre VI. L'adverbe	
Section 6. Le déterminant relatif	800	Section 1. Généralités	
Section 7. Le déterminant interrogatif et exclamatif	801	Section 2. Les adverbes de manière	
Section 8. Le déterminant indéfini	803	Section 3. Les adverbes de degré	
Chapitre IV. Le pronom		I. Le degré relatif	
Section 1. Généralités	831	II. Le degré absolu	
Section 2. Les pronoms personnels	835	III. Degrés des noms	
I. Généralités	835	Section 4. Les adverbes de temps et d'aspect	
II. Les formes	840	Section 5. Les adverbes de lieu	
III. Emploi des formes disjointes	844	Section 6. Les adverbes de négation	
IV. Emploi des formes conjointes	859	I. Négation liée au verbe	
Section 3. Les pronoms numéraux	887	II. Négation non liée à un verbe	
Section 4. Les pronoms possessifs	890	Section 7. Les adverbes de relation logique	
Section 5. Les pronoms démonstratifs	892	Chapitre VII. La préposition	
Section 6. Les pronoms relatifs	909	Section 1. Généralités	
Section 7. Les pronoms interrogatifs	936	Section 2. Études particulières	
Section 8. Les pronoms indéfinis	943	Chapitre VIII. La conjonction de subordination	
Chapitre V. Le verbe		Chapitre IX. La conjonction de coordination	
Section 1. Généralités	979	Chapitre X. L'introducteur	
Section 2. Les formes du verbe	1017	Chapitre XI. Le mot-phrase	

QUATRIÈME PARTIE
La phrase complexe

Chapitre I. Généralités	1427	II. Proposition de cause	
Chapitre II. La proposition relative	1429	III. Proposition de manière	
Chapitre III. La proposition conjonctive		IV. Proposition de conséquence	
Section 1. La proposition conjonctive essentielle	1445	V. Proposition de but	
Section 2. La proposition corrélatrice	1470	VI. Proposition de concession	
Section 3. La proposition adverbiale	1475	VII. Proposition de condition	
I. Proposition de temps	1480	Chapitre IV. L'interrogation et l'exclamation indirecte	
Bibliographie	1531		
Index	1547		
Table des matières	1599		

qui ne servent officielle et qui s varient de vil est à peu près e parler d'une e lorrain » / « le rge facilement est un préjugé érer les dialectérations de la urs spontanés : le français. — tre confondus § 12.

français ou du langue fran- tachment (sans olitique). On lomaine occi- § 11, a. dialectes.

nt ont publié 02-1910). En ir des cartes, de précision intéressantes tue un peu aire l'histoire

ions : Cham- ane, île-de- ntre, Ouest, omté, Nor- rrespondent les (cf. § 11, e de la Wal- e).

synonyme ge. Comp.

mes, et anthroponymie, étude des noms, etc.

2° La **stylistique** étudie les faits de langue du point de vue de leur expressivité.

Le locuteur a souvent le choix, pour exprimer une idée, entre plusieurs mots ou procédés qui appartiennent à des registres ou à des niveaux différents (littéraire, courant, familier ; populaire, etc.) ou qui expriment cette pensée avec des modalités variables (de façon neutre, péjorative, favorable, etc.).

La stylistique linguistique, qui a pour objet la langue commune, est à distinguer de la stylistique littéraire, qui s'occupe des choix faits par les écrivains.

Par opposition à la **dénotation**, contenu objectif, neutre, du message, on appelle **connotation** ce que l'expression ajoute à ce contenu objectif : des mots comme *Nègre* et *Noir* (pour désigner un homme de race noire), *gifle* et *soufflet* (pour désigner un coup sur la joue), ont la même dénotation, mais diffèrent par la connotation.

3° La **pragmatique** étudie les rapports entre l'usage fait de la langue et la situation (y compris le rôle de ceux qui participent à la communication).

En disant : *C'est Jean qui a cassé le carreau*, je présuppose qu'un carreau a été cassé et que mon interlocuteur le sait. En prononçant la phrase : *Voudriez-vous fermer la porte ?* je n'attends pas de mon interlocuteur une réponse (quoique la phrase soit de forme interrogative), mais un acte.

c) La langue peut aussi être étudiée

- Par rapport à la société : c'est la **sociolinguistique** ;
- Par rapport à la psychologie des individus : c'est la **psycholinguistique** ;
- Par rapport à d'autres langues : cf. ci-dessus, § 4 ;
- Dans ses variations géographiques : français régionaux et dialectes **R6** ; c'est la **géographie linguistique**, fondée par J. Gilliéron. **R7**

II. HISTOIRE DU FRANÇAIS

6 Les familles de langues.

La grammaire comparée permet de grouper les langues en familles. Les langues de l'Europe (mis à part le basque, dont l'origine est discutée, et le turc) se répartissent en deux familles : la famille **finno-ougrienne** (qui comprend en Europe le finnois — auquel se rattache l'estonien —, le hongrois, le lapon) et la famille **indo-européenne**, à laquelle appartient le français.

La famille indo-européenne réunit un grand nombre de langues d'Asie et d'Europe. À l'indo-européen d'Asie se rattache le tsigane. Dans l'indo-européen d'Europe, on distingue notamment le groupe hellénique (le grec), le groupe germanique **R8** (l'anglais, l'allemand, le néerlandais, le suédois, etc.), le groupe balto-slave (le russe, le polonais, etc.) et le groupe italo-celtique.

Le groupe *italo-celtique* se subdivise en branche celtique et en branche italique. Dans la première se trouvent le gaulois, qui régnait en Gaule avant la conquête romaine, le breton, encore vivant dans l'ouest de la Bretagne, ainsi que des dialectes parlés dans les îles Britanniques (gaélique, gallois, irlandais). La langue la plus importante de la branche italique est le *latin*, d'où sont issues les *langues romanes*, notamment le **français**.

7

Les origines du français.

- a) Le français est une langue **romane**, c'est-à-dire que, comme l'italien, l'espagnol, le portugais, le catalan, le roumain, l'occitan (ou provençal), le franco-provençal, le rhéto-roman, le sarde, il est issu de l'évolution du **latin**. Celui-ci, à l'origine langue de Rome, s'est répandu dans tout l'empire romain, — du moins dans sa partie occidentale, car, dans la plupart des provinces orientales, le latin n'a pas évincé le grec.

Cette diffusion s'est faite, non pas tellement par les écoles, mais par les relations de personnes, notamment avec les commerçants, les soldats, les fonctionnaires romains. Ce que ceux-ci ont répandu, ce n'était donc pas le latin littéraire, mais ce qu'on appelle le **latin vulgaire** **R1**, autrement dit la langue parlée, quotidienne, populaire ou familière.

Le latin vulgaire se distinguait du latin classique, d'une façon générale, par sa liberté et son expressivité.

Traits phonétiques principaux : chute de *h*, de *m* final ; *i* et *u* brefs devenus respectivement *é* et *o* fermés ; tendance à l'amuissement des voyelles non accentuées. — En morphologie : disparition de certaines formes rares (comme le vocatif **R2** et comme la 4^e et la 5^e déclinaison) ou irrégulières (les verbes déponents ; *esse* devenu **essere* ; etc.) ; simplification de la déclinaison (accusatif employé pour le datif et l'ablatif), préférence pour les formes analytiques (degrés des adjectifs : *plus fortis* au lieu de *fortior* ; futur des verbes : *cantare habeo* au lieu de *cantabo* ; etc.). — Tendances lexicales : cf. § 151.

- b) Le latin vulgaire a pris, selon les régions, des formes différentes, qui se sont développées de plus en plus librement au fur et à mesure que diminuait la force centralisatrice de Rome.

Ces différences régionales sont dues notamment au **substrat**, c'est-à-dire aux langues indigènes que le latin a supplantées, mais qui ont laissé sur lui des traces durables. En Gaule, le substrat est constitué surtout par le **gaulois**, qui appartenait à la famille des langues celtiques (cf. § 6).

On attribue au substrat gaulois l'altération de certains sons du latin ([u] devenu [y] : *murum* > *mur*), quelques mots, surtout du vocabulaire des réalités quotidiennes (§ 152, a), le suffixe *-et* et la numération par *vingt* (*quatre-vingts*), ainsi que beaucoup de noms de lieux.

Dans les noms de lieux et dans le vocabulaire, on trouve aussi quelques restes de langues antérieures au gaulois ou **pré-indo-européennes** (auxquelles se rattache sans doute le basque).

- c) Les **invasions germaniques** ont eu d'importantes conséquences linguistiques.

Elles ont détruit l'unité romaine. Elles ont fait disparaître le latin là où les Germains se sont établis en plus grand nombre (notamment dans la Belgique flamande, en Alsace, dans le Nord de la Suisse, en Grande-Bretagne). Dans d'autres régions, les Germains ont été assimilés, mais leur langue a subsisté assez longtemps pour servir de **superstrat**, c'est-à-dire pour influencer le latin qu'on parlait à ces endroits et, par conséquent, les langues romanes qui en sont issues.

En Gaule du Nord, les Francs ont constitué une classe dirigeante, et leur langue, le **francique**, a donné au français un assez grand nombre de mots (§ 152, b), des noms de lieux, beaucoup de noms de personnes ; il a

R1 7 **REMARQUE**

Le latin vulgaire n'est pas ou littéraire, mais il l'a, Les langues romanes ment, du latin vulgaire l'époque tardive.

R2 7 **REMARQUE**

À l'exception de *dor* dans la première part « le seigneur Dieu », tré et selon Wartburg du mot-phrase *Dam* siècles séparent *deu* et l'apparition (1 de *Dame* ! Il est pr mot-phrase à la loc me invocation à la tion, *Tredame* ! se 1 MOL. (voir aussi Hu des premiers témo *Monsieur, est-ce q décrépite [...]* ? [dit 1 5.) — *Ce poumon, ces autres ingredie* *DAME, interrompez-t ne sçaurois dispute* [dit le valet Sganari

réintroduit l'h dit aspiré. D'autres particularités, phonétiques, morphologiques et syntaxiques, lui ont été attribuées, mais ceci est plus contestable.

REMARQUE

souvent roman « la langue vulgaire France du VIII^e au XI^e s. et qui a pré- en français » (Trésor). Qu'est-ce que IX^e s. ? Il faut exclure du domaine a région occitane et y inclure des n'ont été rattachées qu'ensuite à la orraine) ou qui ne l'ont pas été (la vaudrait mieux parler de région R6).
est une désignation plus satisfai- met d'éviter la confusion avec lois du mot roman en linguistique.

8

L'ancien français. [31]

Vers l'an 800, le latin du Nord de la Gaule avait pris des caractères assez particuliers pour qu'il ne puisse plus se confondre avec le latin véritable, que la réforme des études à l'époque de Charlemagne avait d'ailleurs res- titué comme langue de culture.

En 813, le concile de Tours prescrivit aux prédicateurs de faire leurs homélies « in rusticam romanam linguam », en langue romane populaire, et non plus en latin. Les *Serments de Strasbourg* (842) sont le plus ancien témoi- gnage de cette nouvelle langue : Charles le Chauve et Louis le Germanique confirmèrent leur alliance par des serments, prononcés en « français » par Louis et par les soldats de Charles et en germanique par Charles et par les soldats de Louis.

Ce document est suivi de divers textes ; ils se multiplient à partir de 1100.

D'importantes évolutions phonétiques se produisent encore en ancien français. Elles achèvent de séparer le français des autres lan- gues romanes.

Du point de vue morphologique, l'ancien français se caractéri- sait notamment par une déclinaison à deux cas, le **cas sujet** (pour le sujet et l'attribut), continuant le nominatif latin, et le **cas régime** (pour tous les compléments), continuant l'accusatif latin. La plupart des noms masculins étaient déclinés comme suit :

	Sing.	Plur.
Cas sujet	li murs (lat. murus)	li mur (lat. muri)
Cas régime	le mur (lat. murum)	les murs (lat. muros)

Les noms féminins terminés par *e* avaient la même forme au cas sujet et au cas régime :

	Sing.	Plur.
Cas sujet et régime	la fille	les filles

Quelques noms avaient des alternances dans le radical, à la suite de l'évolution phonétique :

	Sing.	Plur.
Cas sujet	li enfes	li enfant
Cas régime	l'enfant	les enfanz

De même : l'on(s) (fr. mod. [l'] on), l'ome (fr. mod. homme) ; li cuens, le conte (fr. mod. comte) ; la suer (fr. mod. sœur), la serour ; etc.

De même, les verbes présentaient plus souvent qu'aujourd'hui des radicaux variables, à cause de l'évolution phonétique : voir § 789. Le système des possessifs (§ 615, H1), des démonstratifs (§ 695, b), etc. était différent de ce qu'il est aujourd'hui.

L'ancien français avait gardé dans sa syntaxe une liberté assez proche de celle de la langue parlée : il préférait la coordination (para- taxe) à la subordination ; il ne craignait pas les anacoluthes, les pléon- asmes, etc.

Le vocabulaire pouvait, lui aussi, s'enrichir sans entraves, par la dérivation notamment.

Les textes contenaient souvent des particularités de la région où ils étaient écrits (des picardismes, des wallonismes, etc.). Mais on n'a pas de texte écrit en dialecte [32] avant le XVI^e siècle.

La graphie du XII^e siècle était assez proche de la prononciation. Elle ne s'est plus guère adaptée par la suite aux évolutions de la pho- nétique.

2UE

le français et les dialectes

Le rayonnement du français était déjà grand à cette époque : il était utilisé par des auteurs dont il n'était pas la langue maternelle (par ex., l'Italien Brunet Latin). Il s'est implanté en Grande-Bretagne, à la suite de l'expédition de Guillaume de Normandie (1066) et y a donné naissance à une littérature importante, dite *anglo-normande*. Quand il a disparu, il a laissé beaucoup de mots dans l'anglais, ordinairement sous la forme normande (*car* = *char*).

9 Le moyen français.

Selon l'opinion traditionnelle, il va du milieu du XIV^e s. à la fin du XVI^e. Certains choisissent des dates politiques : de 1328, avènement des Valois, à 1589, celui des Bourbons. D'autres linguistes excluent le XVI^e siècle.

La disparition de la déclinaison, plus précisément la disparition du cas sujet, est le phénomène le plus caractéristique du moyen français. On met cela en rapport avec le fait que l'ordre des mots perd progressivement la liberté qu'il avait en ancien français : la place du sujet est de plus en plus devant le verbe.

Les radicaux variables de l'ancien français sont souvent réunifiés, dans les noms, dans les verbes, dans les possessifs, et aussi dans les ordinaux, qui sont refaits sur les cardinaux : *troisième*, *quatrième*, etc. au lieu de *tiers*, *quart*...

Autres phénomènes : le pronom personnel sujet devient obligatoire ; l'article aussi ; l'article partitif apparaît ; le système moderne du démonstratif s'établit. Il y a aussi des changements phonétiques (l'orthographe restant telle quelle) : amuïssement de [ə], des voyelles en hiatus et des consonnes finales ; réduction des groupes à un seul son (*eau*, *an*, etc.).

Un autre fait important de cette période est que le français sert à des usages réservés d'abord au latin :

Dans des écrits scientifiques (traductions d'Aristote au XIV^e s.), mais surtout comme langue administrative ; la première charte datée en langue vulgaire remonte à 1194 **R**, mais le latin n'a reculé que lentement ; en 1539, l'*ordonnance de Villers-Cotterêts* prescrit que tous les actes de justice soient « prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternel françois et non autrement ». Les protestants introduisent le français dans le culte, mais l'Église catholique est restée fidèle au latin jusqu'au XX^e siècle.

Cette introduction du français dans des domaines nouveaux exigeait un enrichissement du vocabulaire : de nombreux mots sont empruntés au latin. Mais on croyait aussi que l'on donnait plus de lustre au français en le rapprochant le plus possible du latin.

On emprunte des mots latins doublant des mots français (*estimer* pour *esmer* ; *incendie* pour *arsure*) ; on refait l'orthographe en introduisant des lettres prises aux mots latins (*adjoindre* pour *ajoindre* ; *corps* pour *cors*). Dans le même ordre d'idées, la langue littéraire subit l'influence de la période latine, et la parataxe est en recul. Plus généralement, le développement spontané de l'usage est contrecarré.

Pour le vocabulaire, notons aussi l'influence de l'italien et du grec, surtout au XVI^e siècle.

10 Le français moderne (XVII^e-XX^e s.).

- a) La phonétique et la morphologie n'auront plus dorénavant d'évolution notable, à part le triomphe de la prononciation [wa] dans *roi*, etc. (§ 60), le remplacement de *l* mouillé par *yod* (§ 33, H) et quelques faits qui ne concernent pas le français dans son ensemble, comme la distinction de [a] et de [a] (§ 24).

R 9 REP

Charte-loi de Chiè par M. A. Arnoul seigneur Paul Bonenfant du roi de France partir de 1254.

- b) Le lexique, lui, connaîtra des enrichissements sensibles, notamment à cause de deux mouvements qui naissent au XVIII^e siècle et qui s'accroissent de façon continue jusqu'à notre époque.

Le premier est le développement des sciences et des techniques, lequel exigera beaucoup de mots nouveaux ; une partie de ces néologismes ne se confineront pas dans le langage des spécialistes, mais pénétreront dans l'usage commun par l'enseignement, peu à peu généralisé, et aussi grâce aux moyens de communication modernes.

Le deuxième est l'influence des pays anglo-saxons : le nombre d'emprunts ira croissant.

L'école romantique ouvrira aussi la langue littéraire aux mots étrangers. Les relations internationales et les moyens de communication contemporains permettront aux mots de voyager très rapidement : des événements politiques comme la révolution russe, comme la création de l'État d'Israël ou comme l'évolution en Iran ou en Afghanistan ont pour conséquence la pénétration dans nos journaux de mots russes, hébreux, iraniens ou afghans.

À la suite de la Révolution française de 1789, les institutions sont profondément changées, et, par contrecoup, le vocabulaire (par ex., le système métrique).

- c) Le français moderne achève de conquérir les derniers bastions du latin : la philosophie (Descartes), le droit, la science, la théologie. **R1**

D'autre part, le français, langue d'une minorité, devient à partir du XIX^e s. la langue de la majorité, grâce à l'enseignement, aux moyens de communication (presse, etc.), aux brassages sociaux (conscription, guerre de 1914-1918, exode des campagnes vers les villes). Cela entraîne le recul et parfois la disparition des dialectes et des langues locales.

Au XVIII^e s., le prestige international du français est particulièrement grand : c'est la langue des cours, de la diplomatie, de la haute culture.

- d) Au XVII^e s., on prend conscience que le français vaut le latin, et l'on croit qu'il est arrivé à un état de perfection qu'il faut maintenir.

L'Académie française est fondée en 1635 pour « travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Les grammairiens obtiennent le droit de régenter la langue, de distinguer ce qui est bien et ce qui est mal. À cela s'ajoute le prestige des grands écrivains classiques : ils sont reconnus comme modèles dans l'art d'écrire. **R2**

N. B. De grands dictionnaires comme celui de Littré et beaucoup de grammaires décrivent cette langue du XVII^e au XIX^e ou au XX^e s. comme une sorte de bloc uniforme. Cela ne correspond pas à la réalité : comme nous venons de le voir, le vocabulaire a connu après le XVII^e s. un véritable renouvellement ; les efforts des grammairiens ont réussi, plus ou moins, à faire triompher des exigences logiques ou à établir des règles qui n'avaient pas encore été acceptées au XVII^e s. ; l'orthographe a fini par entériner au XVIII^e et au XIX^e s. des changements phonétiques bien antérieurs (cf. § 90, d), et, pour pouvoir citer côte à côte les classiques et les écrivains du XIX^e et du XX^e s., on est obligé de rendre les premiers semblables aux autres en modernisant l'orthographe de manière artificielle.

Pour toutes ces raisons, nous avons cru devoir, depuis la 12^e édition du *Bon usage*, fonder notre description du français contemporain uniquement sur des écrits postérieurs à 1800. Cependant, l'importance de la langue classique et des écrivains de cette époque est telle que l'on ne peut passer sous silence leurs particularités ; elles seront mentionnées dans les *Historiques*.

QUE

BÉDIER présente sur le une thèse intitulée *De incogallico carminum* du XX^e s., la liturgie le latin.

s. Cette autorité ne r les écrivains, et sur la cour ; en province, faiblis, même sur la garde son langage. va répandre un fran- moins pour l'écrit.

Le bon usage

Grevisse
langue française

En 1936 paraissait la première édition du **BON USAGE**, conçu dans l'esprit de Vaugelas par un jeune professeur de français, Maurice Grevisse (1895-1980). Dès les premières éditions, **LE BON USAGE** allait connaître une diffusion fulgurante à la suite d'un retentissant article d'André Gide. En 1947, le célèbre écrivain le recommandait aux lecteurs du supplément littéraire du journal *Le Figaro* comme **la meilleure grammaire française**.

Depuis le milieu des années 1980 et la 12^e édition, c'est André Goosse, gendre de Maurice Grevisse, professeur (devenu émérite) de l'Université de Louvain, membre - et plus tard secrétaire perpétuel - de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique ainsi que membre - et aujourd'hui président - du Conseil international de la langue française, qui assure la mise à jour et la pérennité du **BON USAGE**.

La 14^e édition, la première du XXI^e siècle, offre une véritable refonte - fruit d'un travail de plus de 10 ans - et s'impose comme une référence incontournable.

www.deboeck.com

BU
ISBN 978-2-8011-1404-9



9 782801 114049

de boeck  duculot